



**SYNDICAT DES SERVICES
POSTAUX DE PARIS**
67 rue de Turbigo
75139 PARIS CEDEX 03
Téléphone : 01 48 87 68 15
Télécopie : 01 42 74 66 27
E.mail : cgt.postaux@wanadoo.fr

Paris, le 4 Février 2009

**UNION DEPARTEMENTALE
CGT DE PARIS**
85 rue Charlot
75140 PARIS CEDEX 03
Téléphone : 01 40 29 14 40
Télécopie : 01 48 87 89 97
E.mail : cgt.paris@wanadoo.fr



LES FACTEURS DE PARIS 20 AVEC LEUR SYNDICAT CGT, SOLIDAIRES DE DEUX SALARIÉS LICENCIÉS AU SEUL MOTIF D'ÊTRE SANS PAPIERS, ORGANISENT UN RASSEMBLEMENT

LE 11 FÉVRIER A 12h30

**DEVANT LE CENTRE DE DISTRIBUTION DE PARIS 20
51 RUE DE LA CHINE 75020 PARIS**

**DURANT CE RASSEMBLEMENT,
UNE CONFÉRENCE DE PRESSE SERA ORGANISÉE**

**Les méthodes inacceptables d'ONET et d'ASPIROTECHNIQUE
Des salariés employés par ces Sociétés de Nettoyage sur des sites
de La Poste, depuis des années, sont maintenant interdits de travailler**

Au centre de distribution du courrier de La Poste Paris 20, deux salariés employés depuis 8 ans sur le site pour effectuer le nettoyage du bureau se sont brutalement retrouvés licenciés en décembre 2008 par Aspirotechnique, sous prétexte que leurs papiers n'étaient pas en règle.

Après la mobilisation d'une semaine des facteurs de La Poste Paris 20 avec la CGT, le licenciement de ces deux salariés a été annulé. Un protocole d'accord a été signé où figure l'engagement d'Aspirotechnique de réintégrer les 2 salariés et de remplir les documents CERFA nécessaires.

Depuis le 22 décembre 2008, date de signature de cet accord, les deux salariés n'ont toujours pas repris le travail.

Or depuis le 1^{er} janvier, La Poste sous traite le ménage dans les Etablissements courrier avec une nouvelle société, ONET.

Avec cette situation particulière, changement d'employeur lié à l'article L 122-12 maintenant annexe 7, la CGT était intervenue auprès des services de la Préfecture de Paris pour examiner ces dossiers. Mais depuis le 16 octobre 2008, tous les dossiers sont en attente et depuis le 15 décembre de nouveaux critères et instructions concernant la « régularisation par le travail » viennent d'être communiqués par le Ministère de l'Immigration à toutes les préfectures. Tout cela a retardé le traitement des dossiers. L'entreprise ONET veut utiliser ces « retards » administratifs pour se défaire de ses responsabilités d'intégrer ces 2 salariés. **C'est inacceptable.**

Nos 2 camarades n'ont toujours pas les papiers qu'ils devraient avoir, ne peuvent reprendre leur travail et se sentent menacés d'expulsion si cette situation continue.

**Il s'agit d'un véritable scandale social
et humain !**

.../...

Il faut que cela cesse !

ONET irréprochable ?

Cela reste à prouver, surtout au vu du traitement d'un autre salarié, travaillant sur le site du centre de distribution du courrier de La Poste Paris 11. Il a été victime d'un véritable traquenard tendu par la société ONET. Lui aussi travaillait auparavant pour la société Aspirotechnique. Il avait une autorisation provisoire de séjour, mais lors de son embauche par Aspirotechnique ce n'était pas le cas. La société ONET, au vu de sa situation, lui a proposé qu'il démissionne afin de régulariser sa situation en établissant un contrat de travail à son nom véritable ! La société ONET veut maintenant le licencier et ainsi le livrer à la rue et à l'expulsion.

Ces trois salariés ont travaillé pendant des années dans les services de La Poste et n'ont jamais reçu aucun reproche, ils se trouvent privés depuis des semaines de tout salaire et de tous leurs droits sociaux.

La CGT fait tout pour régler rapidement cette affaire.

Assez de défilements et de manoeuvres

C'est pourquoi nous appelons l'ensemble des salariés de La Poste et tous ceux qui sont attachés au respect des droits des travailleurs et à leur dignité à se rassembler **le 11 février 2009 à partir de 12h30 devant le centre de distribution du courrier de La Poste de Paris 20 qui se trouve au 51 rue de la chine dans le 20^e arrondissement (métro Gambetta)** pour exiger la continuation du contrat de travail de ces salariés et la régularisation de leur situation.

Nous comptons sur votre soutien.

Et La Poste ?

Cette situation pose une fois de plus la question de la sous-traitance et des responsabilités du donneur d'ordre.

Surtout au moment où La Poste, Direction de l'Enseigne, propose à ses salariées effectuant des tâches de ménage d'intégrer, notamment, la Société Aspirotechnique !

Et cela sans la moindre négociation !

Grève des Sans Papiers, une lutte gagnante

La CGT, avec l'ensemble de ses militantes et militants, s'est investie depuis des mois aux côtés de ces ouvriers et employés sans papiers, qu'ils soient du bâtiment, du nettoyage, de la restauration, de l'industrie graphique, de l'aide à la personne ou d'autres secteurs. La détermination des deux mille grévistes et plus, dans ce conflit social inédit, a déjà permis de gagner la régularisation de nombre d'entre eux, mais elle vient d'ouvrir la voie de la régularisation avec de nouveaux critères et une instruction prévoyant l'autorisation immédiate de travailler sans attendre le traitement de régularisation de leur dossier. Les Préfectures doivent respecter rapidement ces engagements.

De même, la CGT n'accepte pas que des employeurs continuent de nier l'évidence. Il est urgent que ces employeurs stoppent les licenciements pour « *défait de papiers* » et engagent la régularisation de leurs salariés.

Cette régularisation n'est que justice. Ces salariés participent pleinement, souvent dans de très dures conditions et sans prendre le travail de quiconque, à la création des richesses de notre pays.

En faisant valoir leurs droits de salariés, ils aident l'ensemble des salariés à lutter contre le dumping social. Et cela, c'est bon pour tous les salariés !

« Ils bossent ici, ils vivent ici, ils restent ici ! ».